

La mine d'or de Nampala est une mine à ciel ouvert située au sud-est du Mali en Afrique de l'ouest qui utilise les techniques conventionnelles minières de surface et un procédé de récupération d'or connu sous le nom de carbone en lixiviation.

A travers un processus d'évaluation de risques, la mine de Nampala s'engage à identifier les risques significatifs dans son exploitation au nombre desquels les risques liés aux conditions géotechniques, à l'utilisation des engins de terrassement, à la manipulation des produits chimiques, aux ambiances physiques. Tous les départements de la mine s'engagent à se fixer des objectifs afin de réduire de façon continue ces risques à un niveau acceptable.

La mine d'or de Nampala reconnaît que l'excellence dans la gestion de la Santé & Sécurité au Travail est une partie intégrante de ses activités. L'hygiène du travail, la santé et la sécurité des employés constituent la priorité N°1 du groupe **ROBEX** qui, par ailleurs a souscrit au pacte global de l'ONU. Elle s'engage à atteindre un niveau international dans la gestion de la santé & sécurité au Travail à travers : le développement, la mise en œuvre et l'amélioration continue des systèmes de gestion afin d'asseoir une véritable culture de santé/sécurité au travail et de performance.

Nampala s'est fixé comme objectif d'établir un environnement de travail sain et sécurisé où tous les employés, sous-traitants et visiteurs se sentiront en sécurité. Des consignes et règles édictées par l'entreprise aideront à l'observance d'une attitude sécuritaire par tous.

Objectifs de la Politique

Afin d'atteindre les objectifs de cette politique, Nampala s'engage à :

- **Se conformer** à toutes les lois, réglementations et normes en vigueur sur la santé et la sécurité par la mise en œuvre des programmes et procédures de gestion,
- **Développer et mettre en œuvre** des systèmes compréhensifs et solides de gestion de la santé/sécurité au travail conformément aux directives d'ILO OSH,
- **Intégrer** les objectifs de santé/sécurité au travail dans les normes et pratiques de Nampala
- **Fixer et atteindre** les objectifs relatifs à la santé & sécurité des employés, des sous-traitants et des visiteurs en développant et en actualisant ces objectifs dans la consultation et la communication
- **Prévenir** les blessures et les maladies professionnelles des employés, sous-traitants et visiteurs
- **Utiliser** les techniques de gestion des risques pour améliorer continuellement la santé & sécurité sur le lieu de travail
- **Promouvoir** la sensibilisation sur les dangers et risques professionnels et améliorer continuellement les systèmes de gestion de santé/sécurité au travail ainsi que les critères de performance au sein des départements tout en intégrant la santé/sécurité dans toutes les activités de la mine
- **Identifier** les opportunités de formation appropriée de santé/sécurité au travail pour tous les employés
- **Procéder** à des audits périodiques et examiner les résultats de ces audits, fixer des objectifs de performance et mesurer les progrès au fur et à mesure afin de s'assurer de l'amélioration continue et de l'adhésion à des pratiques industrielles de première classe
- **Utiliser** seulement les sous-traitants et fournisseurs qui font montre d'engagement à haut niveau de la gestion et la performance de la santé/sécurité au travail
- **S'assurer** que tous les employés et sous-traitants sont responsables de santé/sécurité dans leur milieu de travail et qu'ils sont régulièrement évalués sur la base de leur performance en santé/sécurité. Tous les employés et sous-traitants ont le devoir de travailler en sécurité, d'aider les autres en sécurité et d'écouter les autres lorsqu'ils les aident à travailler en sécurité.
- **Rapporter** toutes les situations de dangers/risques, presque-accidents, incidents et accidents du travail
- **Fournir** les ressources adéquates en matière de santé/sécurité au travail et de réaction rapide aux urgences afin de permettre aux employés, sous-traitants et visiteurs de travailler dans un environnement sain et sécurisé
- **Planifier et maintenir** un programme de surveillance médicale pour tous les employés, sous-traitants et autres travailleurs.

A Nampala, notre conviction est que toutes les blessures et maladies professionnelles dans le milieu de travail sont évitables.

« Cette politique sera diffusée partout où besoin sera y compris sur demande. »

Le Directeur de la Mine
Augustin ROUSSELET

Date : 04/08/2017

Document:

001_NAMPALA_POLITIQUE DE SANTE-SECURITE AU TRAVAIL

Préparée par Valy Diallo

Approuvée par: Rousselet A.

Date d'édition: 25 Jul 2017 ...

Date d'impression Juillet 2017.....

Date de révision: N/A

Version No: 01

Page No: Page 1 de 1